

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME (CZ) ⁽¹⁾**Vysvědčení o maturitní zkoušce z oboru vzdělání:
53-41-M/03 Praktická sestra (denní studium)**⁽¹⁾ dans la langue d'origine2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME ⁽²⁾**Diplôme de baccalauréat, spécialité:
53-41-M/03 Infirmier / Infirmière (étude à plein temps)**⁽²⁾ Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ELÉMENTS DE COMPÉTENCES ACQUIS

Compétences générales:

- maîtriser différentes manières d'apprentissage et utiliser de manière adéquate les sources d'informations, savoir lire des informations;
- comprendre l'énoncé du devoir ou déterminer le cœur de la question, appliquer des variantes de résolutions, savoir travailler de manière autonome et en équipe;
- être capable de communiquer dans une langue étrangère avec un niveau au moins B1 en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues;
- s'adapter aux conditions sociales et économiques changeantes, avoir des connaissances élémentaires de comptabilité;
- avoir un aperçu des possibilités de réalisation professionnelle sur le marché du travail et des relations entre employeurs et travailleurs, décider de façon responsable de sa mise en valeur en tant que travailleur, prendre conscience de l'importance de la formation continue;
- appliquer les opérations mathématiques, les lois physiques et chimiques élémentaires dans la résolution de tâches simples;
- travailler avec les moyens des technologies informatiques et de communication, utiliser les sources d'information adéquates, travailler efficacement avec les informations;
- agir écologiquement et en conformité avec la stratégie du développement durable;
- soutenir les valeurs locales, nationales, européennes et de la culture mondiale, reconnaître la valeur de la vie;
- appliquer les principes de sécurité et de protection sanitaire dans le travail, de protection et de prévention incendie.
- appliquer les principes et les règlements de la normalisation.

Compétences professionnelles:

- fournir ou organiser des soins infirmiers de base sans supervision professionnelle conformément à un diagnostic établi par le médecin ou le dentiste, participer à la fourniture de soins infirmiers spécialisés ou hautement spécialisés sous la supervision professionnelle ou la direction d'un infirmier généraliste, d'un infirmier pédiatrique ou d'une sage-femme, c'est-à-dire notamment fournir des soins infirmiers conformément aux procédures, aux réglementations et aux normes en vigueur;
- surveiller les fonctions physiologiques, l'état physique et mental des patients, consigner ces données dans leurs dossiers;
- fournir des soins d'hygiène complets et prévenir les escarres, fournir un régime alimentaire et un régime de boisson aux patients;
- prélever les sécrétions des voies respiratoires supérieures des patients conscients de plus de 10 ans et maintenir les voies respiratoires dégagées;
- administrer et maintenir l'inhalation et l'oxygénothérapie, prélever du sang capillaire et veineux et d'autres matières biologiques;
- examiner le sang capillaire et le matériel biologique obtenus de manière non envahissante;
- traiter les blessures chroniques qui ne sont pas compliquées, les stomies et les accès veineux périphériques;
- prendre soins des cathéters urinaires des patients âgés de plus de 3 ans;
- appliquer des compresses, des bains thermaux, des thérapies à chaud et à froid, fournir des soins infirmiers de réadaptation en coopération avec les spécialistes, y compris les méthodes de stimulation basale;
- pratiquer la rééducation et la réadaptation des patients afin d'accroître leur autonomie;
- participer à l'organisation des activités ludiques pour les enfants;
- effectuer des activités lors de la réception, du contrôle, de la manipulation et du stockage des médicaments et des dispositifs médicaux;
- administrer des médicaments sous forme de cathéters intraveineux et épiduraux et d'injections intramusculaires à l'exception des produits radiopharmaceutiques et des préparations entraînant une dépendance chez les nouveau-nés et les enfants de moins de 3 ans;
- préparer les patients aux interventions de diagnostique et de traitement, fournir des soins infirmiers pendant et après ces interventions;
- exercer les activités d'assistant dentaire.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU
CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Le diplômé peut trouver un emploi dans les établissements de soins de santé hospitaliers et d'ambulance et dans les soins infirmiers à domicile, en tant que travailleur de la santé dans les établissements de services sociaux, notamment dans les établissements de soins de longue durée, les institutions de soins sociaux, les centres de soins pour personnes handicapées, les établissements de soins gériatriques et les établissements de soins palliatifs et de répit.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur Národní pedagogický institut České republiky Senovážné náměstí 872 Praha 1 110 00 CZ école public</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Karmelitská 7 118 12 Praha 1 République tchèque</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formation secondaire sanctionnée par un baccalauréat ISCED 354, EQF 4</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi 1 excellent (výborný) 2 très bien (chvalitebný) 3 bien (dobrý) 4 suffisant (dostatečný) 5 insuffisant (nedostatečný) <i>La classification totale :</i> Prospél s vyznamenáním : A terminé ses études avec mention (moyenne totale des examens ≤ 1,5) Prospél : A terminé ses études (aucun examen sans note inférieure à 4) Neprospěl : N'a pas terminé ses études (un ou plusieurs examens ayant la note 5)</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation ISCED 655/645/746, EQF 6</p>	<p>Accords internationaux</p>
<p>Base légale Loi numéro 561/2004 de l'instruction préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et d'une autre instruction (la loi scolaire), cette loi est répartie dans plusieurs règlements postérieurs Loi numéro 96/2004, sur les conditions d'obtention et de reconnaissance de l'aptitude à l'exercice des professions sanitaires non médicales et à l'exercice des activités liées aux soins médicaux accordés et sur la modification de certaines lois afférentes (loi sur les professions sanitaires non médicales) et règlements afférents</p>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation	Durée
• École / centre de formation	70	2 896
• Apprentissage en contexte professionnel	30	1 200
• Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		4 années / 4 096 heures
<p>Niveau d'entrée requis La scolarité obligatoire terminée</p>		
<p>Information complémentaire Pour plus d'informations (y compris la description du système national de qualifications) consultez l'adresse internet: www.npicr.cz et www.eurydice.org.</p>		
<p>L'Institut national pédagogique de la République tchèque – Centre National Europass pour la République tchèque Senovážné nám. 872/25 110 00 Praha</p>		
		
Édité à Prague pour l'année scolaire 2019/2020		cachet et signature

(*) **Note explicative**

Ce document vise à compléter les informations figurant sur le certificat/diplôme.

Le supplément descriptif du certificat fournit des informations supplémentaires sur les compétences acquises dans le domaine des études données et n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs et Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass).

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>, <http://www.europass.cz>

© Communautés européennes 2002